

VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 février 2025

<p><u>Nombre de Conseillers</u></p> <p>En exercice : 27</p> <p>Qui ont donné procuration : 2</p> <p>Présents : 24</p> <p>Qui ont pris part au vote : 26</p> <p>QUORUM : 14</p>	<p>L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept février à dix-neuf heures</p> <p>Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u></p> <p>19.02.2025</p> <p><u>Date d'affichage</u></p> <p>19.02.2025</p>	<p>PRÉSENTS : Mrs Laurent MARTINEZ, Philippe DESCHODT, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bernard DELEMER, Bertrand RADIGOIS, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Régis NOTOT, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Carole HURIAU, Séverine FRACKOWIAK, Catherine KOPEC, Anne-Marie MASTROMONACO RENARD, Bernadette DEHAENE, Sylvie ROUSSELLE, Cathy NOTOT-GOS, Frédérique FERREIRA, Audrey VERHAEGHE, Sandrine SPARTY, Jocelyne MALFIGAN, Brigitte WANMBRE</p> <p>ABSENT : Éric EGO</p> <p>ABSENTS EXCUSÉS :</p> <p>ONT DONNÉ PROCURATION : Martine DELZENNE à Catherine KOPEC, Mélanie DELANNOIS à Quentin BERNARD</p> <p>SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU</p>

Délibération n° 04/2025/LM/GR

Objet : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L) 2025 – pour les travaux d'extension du groupe scolaire « Le Grand Meaulnes » - Création de sanitaires

Préambule

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) a été créée en 2016 afin de soutenir dans leurs projets d'investissement les communes et leurs groupements.

Pour être éligibles à la DSIL les dossiers doivent s'inscrire dans l'une des thématiques suivantes :

- la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables dans les bâtiments publics (hors éclairage public sur les voiries),
- la mise au norme et sécurisation des équipements publics,
- le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements (hors voirie pour la desserte de logements),
- développement du numérique et de la téléphonie mobile,
- création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires,
- réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Le dossier de demande de subvention au titre de la D.S.I.L doit comporter notamment les modalités de financement de l'opération présentée.

La commune de Marchiennes souhaite présenter le projet suivant : Les travaux d'extension du Groupe Scolaire « Le grand Meaulnes », estimés à 115 042.69€ peuvent faire l'objet d'une subvention au titre de la D.S.I.L 2025 à hauteur de 40 %. Il convient donc de mobiliser ce fonds à hauteur maximum des financements possibles pour le projet présenté.

En conséquence, il est proposé :

- ▶ d'approuver le projet repris ci-dessus ;
- ▶ d'approuver le plan de financement exposé ;
- ▶ d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2025 ;
- ▶ de dire que les recettes et dépenses correspondantes sont inscrites au budget de la collectivité

Vu l'article L 5215-26 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la commission « Finances » du 14 Février 2025 ;

Vu la circulaire préfectorale du 16 décembre 2024 proposant l'appel à projet D.S.I.L 2025 ;

Afin de répondre aux besoins croissants des élèves et de garantir des conditions d'hygiène optimales au sein de l'établissement et ainsi assurer le bien-être et la santé des usagers, la commune souhaite réaliser des travaux d'extension du Groupe Scolaire « Le Grand Meaulnes » afin d'accroître le nombre de sanitaires.

Ce programme de travaux est estimé à 115 042.69€ HT et pourrait faire l'objet d'un subventionnement au titre de la DSIL 2025 à hauteur de 40% soit 46 017.08€ HT.

Aussi, il est proposé d'approuver la demande de subventionnement auprès de la Préfecture du Nord, au titre de la DSIL 2025 pour le programme d'investissement portant sur les travaux d'extension du Groupe Scolaire « Le Grand Meaulnes » ainsi que le plan de financement prévisionnel dudit projet :

Coût estimatif du projet (H.T)		115 042.69€
PREFECTURE DU NORD	40% au titre de la DSIL 2025	46 017.08€
COMMUNE DE MARCHIENNES	Autofinancement	69 025.61€

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date de lancement de l'appel d'offre : 1^{er} semestre 2025
- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 2^{ème} semestre 2025
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : Dernier trimestre 2025 (4 mois de travaux prévus)

Considérant qu'il est nécessaire de procéder aux travaux d'extension du Groupe Scolaire « Le Grand Meaulnes » ;

Considérant la possibilité de demander la Dotation de Soutien à l'Investissement des services de l'Etat à hauteur de 46 017.08 euros ;

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer en autorisant Monsieur le Maire à signer cette demande de subvention.

Le Conseil Municipal décide :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 115 042.69€ HT,
- approuve le plan de financement exposé,
- autorise le Maire à solliciter une subvention au titre de la D.S.I.L 2025
- autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Conseil municipal, après discussion, décide de :

Vote du Conseil Municipal : Unanimité Majorité
Pour : 26 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent MARTINEZ